

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belgeObjet
N° d'entreprise
N° de
conseil
siège
local***26048213***

neergelegd/ontvangen op

01 APR. 2026ter griffie van de Nederlandstalige
ondernemingsrechtbank BrusselN° d'entreprise : **0421 582 586**

Nom

(en entier) : **Fichet Security Solutions Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Leuvensesteenweg 555 B1, 1930 Zaventem****Objet de l'acte : Démission d'un administrateur (délégué)**

(Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique du 13 mars 2026)

1. Révocation du mandat en qualité d'administrateur

[...], l'actionnaire unique décide de révoquer Monsieur Roman Yves de ses fonctions d'administrateur de la Société, avec effet à partir de ce jour.

[...]

La Société sera ainsi gérée par un administrateur unique à partir de ce jour, conformément à l'article 9 des statuts et à l'article 7:101 du Code des sociétés et associations:

Monsieur d'Alès Hugues.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société sera valablement représentée à l'égard des tiers et en justice, en tant que demanderesse ou défenderesse, par l'administrateur unique agissant seul.

[...]

3. Procuration pour les formalités

L'actionnaire unique décide de donner procuration à Ad-Ministerie BV, ayant son siège à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par Adriaan de Leeuw, à qui il donne les pouvoirs les plus larges pour agir en son nom et pour le représenter, qualitate qua, auprès du registre des personnes morales, des guichets d'entreprises et l'office TVA compétent à l'effet d'accomplir toutes les démarches administratives et autres nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus, dont notamment remplir, signer et déposer tous formulaires, y compris les formulaires de publication, en ce compris pour les besoins du dépôt et de la ou des publications aux Annexes au Moniteur belge.

(Extrait des décisions de l'administrateur unique du 13 mars 2026)

1. Révocation du mandat et retrait des pouvoirs de l'administrateur délégué

L'administrateur unique prend acte de la démission de M. Yves Roman de ses fonctions d'administrateur de la Société, avec effet à partir de ce jour. En conséquence, l'administrateur unique décide de révoquer également M. Yves Roman de ses fonctions d'administrateur délégué de la Société, avec effet immédiat. [...]

L'administrateur unique décide de révoquer, avec effet immédiat, tous les pouvoirs spéciaux attribués à Monsieur Roman Yves en sa qualité d'administrateur délégué de la Société, par décision du conseil d'administration du 18 novembre 2025, dont un extrait a été publié aux Annexes du Moniteur Belge le 12 décembre 2025 sous le numéro 0152218. Tous les autres pouvoirs et procurations accordées à Monsieur Yves Roman sont également révoquées avec effet immédiat, notamment, sans être limitative, celles relatifs aux pouvoirs de signature auprès des banques et autres institutions financières.

Dorénavant, la Société sera représentée par l'administrateur unique, M. Hugues D'Alès, conformément à l'article 12 des statuts.

2. Procuration pour les formalités

L'actionnaire unique décide de donner procuration à Ad-Ministerie BV, ayant son siège à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par Adriaan de Leeuw, à qui il donne pleins et entier pouvoirs pour agir en son nom et pour le représenter, qualitate qua, auprès du registre des personnes morales, des guichets d'entreprises et l'office TVA compétent à l'effet d'y effectuer toutes les démarches nécessaires pour effectuer toute publication dans le Moniteur Belge, et en conséquence, remplir, signer et déposer tous formulaires, y compris les formulaires de publication, faire toutes déclarations et en général, faire tout ce qui serait nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat, en promettre au besoin ratification.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/04/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

AD-Ministerie BV
représentée par
Adriaan de Leeuw
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/04/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).